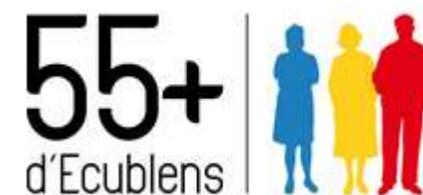


# Organigramme



## Assemblée Générale

instance suprême constituée de tous les membres actifs et pouvoirs publics,  
présidée par un membre du comité

siège 1 fois par année ou sur convocation extraordinaire du comité

## Comité

constitué de 5 à 7 membres élus par l'AG  
+ 1 représentant communal

siège autant de fois que nécessaire

## Groupe des responsables d'activités

constitué des membres actifs au sein de l'Association,  
chaque activité est représentée par un porte-parole

siège en principe 6 fois par an

## Organe de contrôle des comptes

constitué de  
3 membres  
élus par l'AG

siège 1 fois  
par an